

## Règlement du tournoi « Basket Trophée Paris-Saclay 2018 »

Art 1 : C'est un tournoi **4 contre 4 sur demi-terrain**, ouvert exclusivement aux étudiants et personnels de l'Université Paris-Saclay, et sur invitation d'entreprises du Plateau de Saclay. Pour cette quatrième édition du tournoi, il est prévu d'accueillir 24 équipes au maximum.

Art 2 : Chaque équipe (**mixte ou non**) porte le nom de son établissement, de son association sportive, ou de son entreprise. Elle doit comporter **un minimum de 5 joueurs, et un maximum de 8 joueurs**. Les joueurs doivent porter un maillot avec le nom de leur établissement, (ou à défaut porter un maillot blanc).

Art 3 : Le tournoi se déroule au bât. 225 Campus d'Orsay de l'UP-Sud, **le jeudi 3 mai 2018, de 18 à 23h**. Quatre joueurs de chaque équipe s'affrontent durant des matchs de 10 minutes, sur demi-terrain. Des épreuves initiales permettent d'orienter les équipes en poules d'élite, compétition, ou loisir. Il est impératif que toutes les équipes soient présentes dès le début du tournoi, faute de quoi, elles seraient éliminées.

Art 4 : Les inscriptions doivent être faites exclusivement par mail (**pas d'inscription sur place**) à l'adresse : [basketupsaclay@gmail.com](mailto:basketupsaclay@gmail.com)

Les inscriptions sont ouvertes dès la diffusion de ce règlement, et seront closes lorsque le nombre maximal de 24 équipes sera atteint.

Art 5 : Pour que l'inscription soit validée, il est impératif que soient communiqués les noms et prénoms des joueurs, avec le nom du capitaine de l'équipe à qui seront transmis les informations (**pas d'inscription individuelle, mais seulement par équipe**). Les joueurs (ses) doivent appartenir (étudiants ou/et personnel) au même établissement, association sportive, ou entreprise.

Art 6 : Les établissements fondateurs et organisateurs du tournoi (IUT d'Orsay, STAPS, Centrale Supélec) ont chacun deux places réservées.

**Art 7 : Chaque joueur certifie détenir le jour du tournoi un certificat médical pour aptitudes sportives datant de moins d'un an (ou une licence sportive de la saison en cours, FFSU ou Fédérale), et certifie être couvert par une assurance responsabilité civile. En cas de blessure personnelle ou causée à autrui, les joueurs font intervenir leur assurance. L'événement est assuré par la MAIF (assurance de l'UFR STAPS).**

**Règlement à faire signer à tous les joueurs, avec la mention « lu et approuvé », par le capitaine qui le remet aux organisateurs le jour du tournoi :**